

## Les étapes de la procédure absentéisme dans le second degré

EPLE



- Dialogue avec l'élève et la famille
- Saisine du GPDS
- Envoi d'un courrier de seuil 1 via ADESCO

NIVEAU 1

NIVEAU 2

Académie



- Sur ADESCO l'établissement saisit l'action « signalement de niveau 2 »
- Envoi du DISA et des pièces obligatoires via ADESCO
- Suivi du GPDS
- Information aux parents de la date de convocation en commission absentéisme de bassin

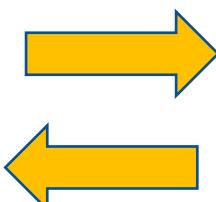


- Envoi d'un courrier de convocation à une Commission absentéisme de bassin aux représentants légaux de l'élève
- Envoi de la fiche d'entretien à l'EPLE avec les préconisations à l'issue de la commission

NIVEAU 3



- Si persistance de l'absentéisme signalement de niveau 3 via ADESCO (moins de 16 ans)
- Envoi de la fiche de synthèse des actions menées depuis le passage en commission (annexe 8)



- Examen de la situation en commission académique avec possibilité de signalement au Procureur
- Transmission de la décision de la commission de niveau 3

